

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
STATIONNEMENT TEMPORAIRE RESERVÉ AUX BUS SCOLAIRES - PARKING BOULEVARD DU STADE ARRÊTÉ N°2022/049		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU les articles L.2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Sécurité Intérieure ;

VU le Code de la Voirie Routière;

VU le Code Pénal et le nouveau Code de Procédure Pénale ;

CONSIDERANT qu'en raison de l'organisation de la manifestation « Forum des métiers » le 17 mars 2022, de 9 h à 17 h, et pour préserver la sécurité publique, il y a lieu de réserver provisoirement plusieurs emplacements permettant le stationnement des bus scolaires, sur la bordure longitudinale du parking situé boulevard du Stade (face à l'entrée des terrains de football) à Ifs ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers ;

ARRETE

- Article 1 :** Pour permettre l'organisation de la manifestation « Forum des métiers » le 17 mars 2022, à partir de 9 h jusqu'à 17 h, il y a lieu de réserver provisoirement des places de stationnement pour les bus scolaires, sur la partie longitudinale du parking situé boulevard du Stade (face à l'entrée des terrains de football) à Ifs.
- Article 2 :** Afin d'assurer le bon stationnement des bus scolaires, des barrières de sécurité seront installées par les services techniques de la ville d'Ifs aux places réservées.
- Article 3 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.
- Article 4 :** Les véhicules de toutes natures non autorisés dans les lieux précités seront verbalisés et enlevés au frais de leur propriétaire conformément à l'article R417-10 du Code la Route.
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
 - Monsieur le Chef de Service Police Municipale ;
 - Le Pôle Développement Local
 - Le Pôle Cadre de Vie Urbanisme et Environnement de la Ville d'Ifs.

Fait à Ifs, le 2 mars 2022



Le Maire,


Michel PATARD-LEGENDRE